

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE TUTELLE



T/PET.10/506  
7 mai 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

PETITION PRESENTÉE PAR Mme TERRY JAMES CONCERNANT LE TERRITOIRE  
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

38 Eldon Terrace  
Bedminster  
Bristol BS3 4PA  
(Royaume-Uni)

Le 2 février 1987

Le Président du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N. Y. 10017

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations au sujet de la situation de la population de Belau qui continue à résister aux tentatives du Gouvernement des Etats-Unis de remplacer l'Accord de tutelle 1/ pour le Territoire stratégique sous tutelle, qui assure actuellement sa protection, par un accord de libre association.

Je crois comprendre que les Bélauans viennent de rejeter catégoriquement cet accord pour la septième fois. Cela démontre de manière probante qu'ils sont résolus à refuser le statut de "libre association", à s'opposer aux ambitions militaires et nucléaires américaines, et à demeurer sous la protection des Nations Unies pour l'avenir immédiat.

Je vous demande instamment de veiller à ce que l'Accord de tutelle ne soit ni annulé ni violé, en ce qui concerne l'ensemble de la Micronésie, et à ce que le droit constitutionnel des Bélauans à l'autodétermination et à un avenir non nucléaire pour leurs enfants ne soit pas bafoué.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Terry JAMES

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique  
(Publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

-----